

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, ainsi que les personnes qui ont autorisé le mariage en qui étaient présentes,

ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, à la date du _____
du mois de _____ mil huit cent cinquante _____ par-devant

notaire à _____ département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Elisée Elisabeth Bernite*,
autre *Charles Ferdinand Justinournier*

En présence de *Joseph Rocou* _____
domicilié à *la Garte* département de *la Vau* _____ âgé de *vingt-huit ans*
profession de *maître boulanger non parent ni allié des futurs époux*

De *Jeanne Désirée Germain* _____
domiciliée à *la Garte* département de *la Vau* _____ âgée de *vingt-quatre ans*
profession de *bergère de ville non parente ni allée des futurs époux*

De *Seigneur Justin Roussou* _____
domicilié à *la Garte* département de *la Vau* _____ âgé de *vingt-six ans*
profession de *maître menuisier non parent ni allié des futurs époux*

Et de *Charles Victor Langier* _____
domicilié à *la Garte* département de *la Vau* _____ âgé de *trente ans*
profession de *épicière non parente ni allée des futurs époux*

Après quoi, moi *Henriette Olive maire de la commune de la Garte*
faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcée, au nom de la loi, que lesdites parties
sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement
dans la principale salle de la maison communale, et qui a été signé avec moi, par l'époux, le
père de l'épouse et les quatre témoins, toutes les autres parties ayant déclaré
ne savoir signer de ce faire requises.

Tournier *Journier* *Maire*
Germain *Roussou* *Langier*
N. Ollivier